

Pensez à planter des arbres d'essences locales



Le C.A.U.E ouvre au public, son **centre de documentation** : vous y trouverez des livres sur l'architecture et le paysage mais aussi la législation de la construction et des documents techniques. Possibilités de renseignements par téléphone, fax, ou sur rendez-vous.

Des subventions peuvent être obtenues pour la création de haies d'essences locales.

Auprès du :

Conseil Général de la Seine-Maritime

Tél. 02 35 03 57 76

Fax 02 35 03 57 77

Des conseils techniques sont proposés par le

C.A.U.E.

Tél. 02 35 72 94 50

Fax 02 35 72 09 72

5 rue Louis Blanc
BP 1283 - 76178 Rouen cedex
Tél. 02 35 72 94 50
Fax 02 35 72 09 72



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
d'Environnement de la Seine-Maritime

C a u e

L'aide architecturale gratuite, un service offert à tous.



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
d'Environnement de la Seine-Maritime

**Vous désirez
construire
agrandir
ou
transformer**



**Avant de
déposer votre
permis de
construire**



**n'oubliez pas
de vous
munir de tous
documents
utiles**

Le C.A.U.E. vous permet de **rencontrer gratuitement** des **architectes** qui vous conseilleront dans la recherche des solutions adaptées. Il vous accompagne pour trouver une architecture respectant les règlements et le paysage. Il vous **informe** sur les aspects **techniques** et **administratifs...**

**contactez le
02 35 72 94 50**
pour prendre rendez-vous avec un architecte du C.A.U.E. dans une **vingtaine** de **sites** répartis sur tout le département de la **Seine-Maritime.**

La loi du 3 janvier 1977 rappelle que :

▼▼ *l'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public* **▼▼**.

Cette loi sur l'architecture crée les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement afin **"d'aider et d'informer le public"**.

Photographies
du terrain,
des bâtiments
et des abords

Certificat
d'urbanisme

Plan de situation

Réseaux existants
(eau, électricité...)

Caractéristiques
du terrain
(zones humides,
relief...)

Plans des
bâtiments